

Retour sur la conférence Agri'Culture sur le budget du ministère

Publié le 04/07/2025

Le 26 juin s'est tenue la conférence Agri'Cultures sur le budget 2025 du ministère. Thomas ROCHE, sous-directeur des affaires budgétaires et comptable, et Jean-Philippe TREBILLON, son adjoint, ont présenté aux agents de l'administration centrale le calendrier et les enjeux des étapes de l'élaboration du budget annuel du ministère. Résumé et replay de la conférence.



Des textes structurants

Nous sommes très nombreux au ministère à participer à l'exercice budgétaire. L'objectif de cette conférence est de reconstituer toutes les pièces du puzzle afin de donner une vision d'ensemble.

Thomas ROCHE

- sous-directeur des affaires budgétaires et comptable

Le cadre des finances publiques de l'État se base sur deux textes principaux :

- La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, de nature législative. Elle remplace une ordonnance de 1959 et pose les grands principes budgétaires de la fonction publique. Elle structure le budget de l'État en missions (correspondant aux différentes politiques publiques), programmes (des spécialisations au sein de la mission) et objectifs précis afin de mieux organiser les dépenses. La LOLF met également en place des indicateurs de performance pour mieux mesurer l'efficacité des politiques publiques et réinterroger chaque année les objectifs du budget voté.
- Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du 7 novembre 2012, de nature réglementaire. Il remplace le règlement général de la comptabilité publique de 1952, s'inscrit dans les suites de la LOLF et donne un nouveau cadre juridique aux gestionnaires publics, plus adapté à la logique de performance. Le GBCP explicite notamment la comptabilité budgétaire autour de deux notions : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Quelques chiffres clés

PIB de la France : 2917 milliards d'euros

Dépenses publiques : 1 670 Md€, soit 57% du PIB

- Environ 50 % pour la sécurité sociale (777 Md€)
- 1/3 pour l'État (670 Md€)
- Moins de 1/4 pour les collectivités locales (330 Md€)

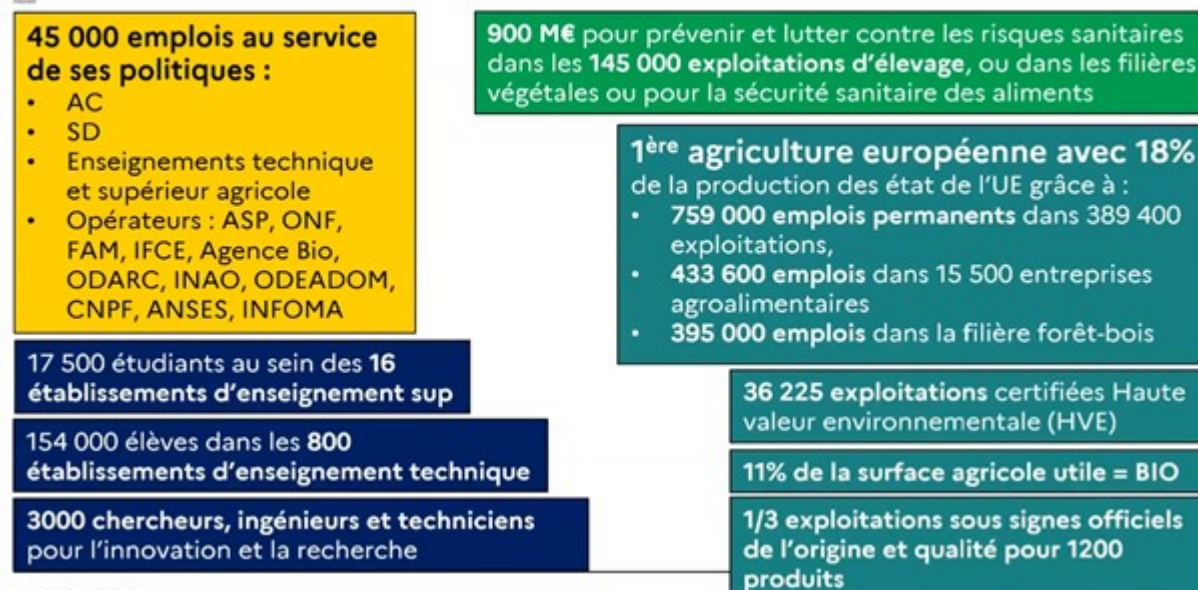
Source : INSEE



Répartition des dépenses publiques pour 1000€

Transcription : Répartition des dépenses publiques pour 1000€

Chiffres clefs (données 2023)



Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - chiffres clefs (données 2023)

Transcription : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - chiffres clefs (données 2023)

L'élaboration du budget

La préparation d'un budget s'effectue toujours suite au compte-rendu de l'exécution du budget de l'année précédente : une note budgétaire est transmise à la Cour des comptes, et le rapport annuel de performance au Parlement. C'est sur la base de ces documents et des résultats qu'ils mettent en évidence que va être défini le budget de l'année suivante.

L'élaboration du budget commence ainsi entre mars et novembre de l'année précédente, et les conférences de budgétisation se tiennent entre avril et mai.

Le projet de loi de finance, portant sur les budgets des ministères, est ensuite transmis au Parlement entre septembre et octobre. La loi de finance doit être publiée et promulguée par le Président de la République avant le 31 décembre.

Les acteurs clé du budget au sein du ministère

- Le responsable de la fonction comptable ministériel : il collecte, synthétise et coordonne les informations budgétaires et comptables, il mène également les négociations du budget.
- Le responsable de programme (RPROG) : il porte la politique publique mise en œuvre par le programme. Il définit également les périmètres des responsables de budget opérationnel de programme et des responsables d'unité opérationnelle.
- Les responsables de budget opérationnel de programme (RBOP) : ils fixent la répartition des crédits des budgets opérationnel de programme entre les unités opérationnelles et les mettent à disposition. Ils rendent également compte auprès du RPROG de l'exécution des budgets opérationnels de programme.
- Les responsables d'unité opérationnelle : ils prescrivent l'exécution et les recettes des unités opérationnelles et rendent des comptes auprès du RBOP.

Découvrez le replay

Visionnez le replay (URL:<https://agri.webex.com/agri/ldr.php?RCID=ode354offccofb4401f41d9363cf1f55>) (mot de passe :AdGpKEj4)

À lire aussi

[26 juin - Conférence Agri'cultures sur le budget 2025 du ministère et les concours publics \(URL:26-juin-Conference-Agri-cultures-sur-le-budget-2025-du-ministere-et-les-a430.html\)](#)

19 juin 2025

[Rendez-vous au marché des lycées agricoles les 12 et 13 juin ! \(URL:Rendez-vous-au-marche-des-lycees-agricoles-les-12-et-13-juin-a417.html\)](#)

4 juin 2025

[Qui sont les nouveaux actifs agricoles ? Participez au séminaire le 10 juin ! \(URL:Qui-sont-les-nouveaux-actifs-agricoles-Participez-au-seminaire-le-10-juin-a416.html\)](#)

30 mai 2025